



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale du Trésor



BRÈVES ÉCONOMIQUES

DU MAROC

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE RABAT

N° 9 – juillet 2021

Prévision de croissance économique selon Bank Al-Maghrib: le Maroc devrait atteindre 5,3 % en 2021

Le Conseil de Bank Al-Maghrib (BAM) a décidé, le mardi 22 juin 2021, de maintenir inchangé le taux directeur à 1,5 % à l'issue de sa deuxième réunion trimestrielle de l'année 2021. Le Conseil a analysé par la suite l'évolution de la situation sanitaire et la conjoncture économique aux niveaux national et international, ainsi que les projections macroéconomiques de la Banque à moyen terme. Il a ainsi estimé que la reprise de l'activité se poursuit à un rythme soutenu, favorisée par l'assouplissement des restrictions, les conditions de financement accommodantes et le stimulus budgétaire.

Le Conseil a aussi noté qu'après des taux de 0,7 % en 2020 et de 0,1 % au premier trimestre de 2021, l'inflation a atteint 1,7 % en moyenne au cours des mois d'avril et mai. Sous l'effet de la hausse prévue des cours internationaux du pétrole et de certains produits alimentaires, ainsi que de l'amélioration de la demande intérieure, elle devrait poursuivre son accélération tout en restant à des niveaux modérés, ressortant à 1 % sur l'ensemble de cette année et à 1,2 % en 2022. Sur le plan des comptes extérieurs, les données provisoires à fin avril 2021 indiquent une nette reprise du commerce de biens avec des accroissements, en glissement annuel, de 22,3 % des exportations et de 10,7 % des importations. Selon les projections de Bank Al-Maghrib, la croissance atteindrait ainsi 5,3 % cette année, portée par une hausse de 3,6 % de la valeur ajoutée des activités non agricoles et un rebond de 17,6 % de celle du secteur agricole. Ce dernier reflète notamment les conditions climatiques très favorables qui ont marqué l'actuelle campagne agricole et qui se sont traduites par une augmentation de la production céréalière à 98 millions de quintaux.

LE CHIFFRE À RETENIR

5,3 %

Chiffre prévisionnel de la croissance au Maroc pour l'année 2021, selon Bank Al-Maghrib

Macroéconomie, commerce, finances

Adoption par le Parlement du projet de loi-cadre sur la réforme fiscale

Le projet de loi-cadre sur la réforme fiscale a été approuvé par la Chambre des conseillers le 13 juillet après avoir été adopté la veille par les députés. Ce texte, qui s'inscrit dans le prolongement des conclusions des Assises de la fiscalité de 2019 et des recommandations du Nouveau modèle de développement du Royaume, définit les objectifs fondamentaux de la politique fiscale de l'Etat, les modalités de leur mise en œuvre ainsi que les règles de bonne gouvernance devant encadrer l'action de l'Etat en la matière. L'un des principaux objectifs affichés du texte est de garantir l'équité fiscale. Cela passera notamment par une révision de la TVA, l'introduction progressive de l'impôt sur le revenu global pour les personnes physiques, une intégration plus importante du secteur informel et un renforcement des mécanismes de lutte contre l'évasion fiscale. Le texte vise aussi à alléger le poids de la fiscalité en adoptant la convergence progressive vers un taux unifié en matière d'impôt sur les sociétés, notamment pour les entreprises industrielles. Le texte prévoit aussi des mécanismes de soutien aux startups, aux incubateurs et accélérateurs d'innovation. Des mesures fiscales devront par ailleurs être édictées pour assurer la protection de l'environnement à travers l'instauration notamment d'une taxe carbone.

Adoption par le Parlement du projet de loi-cadre sur la réforme des établissements et entreprises publics

Au même titre que la loi-cadre sur la réforme fiscale, la Chambre des conseillers a approuvé le 13 juillet la loi-cadre sur la réforme des établissements et entreprises publics (EEP). Ce texte a pour objectif d'améliorer les performances des EEP en instaurant des mécanismes de coopération et de mutualisation entre ces dernières. Pour y parvenir, le texte prévoit différentes opérations de restructuration sur une période de 5 ans. Outre le projet de fusion d'entreprises publiques opérant dans un même secteur d'activité, la loi-cadre vise également à encourager les partenariats avec le secteur privé. Les établissements publics exerçant une activité marchande seront ainsi transformés en société anonyme à conseil d'administration. A termes, ces réformes devraient permettre de réduire les transferts accordés sur le budget de l'Etat.

Marché financier international : le Maroc élu meilleur émetteur africain à l'international

Après avoir occupé la seconde place en 2020 dans le classement de Global capital, le Maroc est élu, pour la première fois, Meilleur émetteur africain sur le marché financier international pour l'année 2021. Il a également été élu 2e émetteur dans la catégorie «Marchés émergents» et meilleur responsable du marché financier international dans la région Afrique. Ces distinctions consacrent ainsi la réussite de l'emprunt obligataire émis par le Maroc le 8 décembre 2020 et qui a marqué son retour sur le compartiment du dollar après une absence de 7 ans. Pour rappel, Global Capital est une société

basée à Londres. Elle procède à des classements annuels sur la base de sondages de marché, des différents acteurs selon leurs secteurs d'activités.

Direction Générale des Impôts : les recettes fiscales nettes en baisse de 5,4% en 2020

Les recettes fiscales globales nettes se sont élevées au titre de l'exercice 2020 à 144,8 milliards de dirhams (Md MAD), en repli de 5,4 % par rapport à 2019, selon la Direction générale des impôts (DGI). Cette performance correspond à un taux de réalisation de 106,5 % de l'objectif cible actualisé de la Loi de Finances Rectificative (LFR-2020), précise la DGI qui vient de publier son rapport d'activité 2020. D'autre part, en dépit du contexte de crise sanitaire liée à la pandémie du covid-19, les recettes fiscales brutes ont atteint près de 156 Md MAD durant l'année écoulée. Dans le détail, le rapport fait ressortir que les recettes brutes de l'impôt sur les sociétés (IS) se sont élevées à plus de 52,13 Md MAD en 2020, ce qui représente un taux de réalisation de 113,5 % des prévisions de la LFR. Les recettes nettes de l'IS se sont chiffrées à 51,58 Md MAD, réalisées à hauteur de 113,4 % comparativement aux prévisions de la LFR. En outre, les recettes brutes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à l'intérieur se sont établies à 41,52 Md MAD en 2020, soit un taux de réalisation des prévisions de la LFR de l'ordre de 117,9 %. Les recettes nettes de cette taxe ont, quant à elles, dépassé 31,11 Md MAD.

Industries, énergies, environnement, transports

Climat : L'Agence marocaine de l'énergie durable obtient l'accréditation du Fonds vert pour le climat

L'Agence marocaine de l'énergie durable (MASEN) a obtenu l'accréditation du Fonds vert pour le climat à l'occasion de son 29ème Conseil d'administration organisé du 58 juin au 1er juillet derniers en Corée. Cet agrément permettra à l'Agence marocaine de bénéficier d'un panel plus large d'instruments financiers mobilisables dans le cadre de développement de projets verts.

Mobilité électrique : Inauguration d'une usine de production de bornes de recharge pour véhicules électriques

le Green Energy Park a organisé, le 12 juillet, l'inauguration d'une ligne de production de bornes de recharge pour véhicules électriques, fruit d'un de ses projets de recherche avec la société eDeep notamment. Installée à Benguerir, cette usine permettra l'assemblage de composants fabriqués par des entreprises au Maroc. D'une capacité de production mensuelle de 300 bornes actuellement, l'objectif est de produire 5 000 bornes de recharge par an à partir de 2022. Cette activité devrait générer une vingtaine d'emplois directs la 1ère année ainsi qu'une centaine d'emplois indirects notamment dans les secteurs de l'électronique et de la mécanique.

Réunion entre l'Agence nationale de la régulation de l'électricité (ANRE) et l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) en vue de la régulation du secteur l'électricité

Une réunion de lancement formel des chantiers prévus par la loi 48-15 (relatif à la régulation du secteur de l'électricité) s'est tenue le 7 juillet entre l'Agence nationale de la régulation de l'électricité (ANRE) et l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE). A cette occasion, le Président de l'ANRE a mis l'accent sur la séparation comptable entre les activités de transport et les autres activités de l'ONEE, le tarif d'accès aux réseaux et l'élaboration d'un Code réseau. Les deux organismes ont convenu de commencer par mettre en place un groupe de travail conjoint chargé, entre autres, de suivre le chantier de séparation comptable, considéré comme le prérequis fondamental pour garantir l'ouverture progressive du marché dans le respect des exigences en matière de qualité et de sécurité de l'approvisionnement en énergie électrique.

Hydrogène: Fusion Fuel Green annonce son projet d'accroître sa production d'ammoniac vert

Fusion Fuel Green a annoncé le 13 juillet le lancement du projet « HEVO Ammoniac Maroc » lors d'un événement présidé par le Ministre de l'énergie, des mines et de l'environnement, M. Aziz Rebbah. L'ambition de la société portugaise à l'horizon 2026 est de produire 183 000 tonnes d'ammoniac vert. Fusion Fuel a créé un générateur d'hydrogène à partir d'énergie solaire qui devrait produire annuellement les 31 000 tonnes d'hydrogène vert nécessaires aux besoins du projet. Hevo Ammoniac Maroc sera développé en partenariat avec des groupes de dimension internationale, Consolidated Contractors International Company et Vitol. Ce projet devrait mobiliser 850 M USD.

Energie : vers un renforcement de la coopération énergétique entre le Maroc et le Libéria

Le jeudi 24 juin 2021, le ministre des Affaires étrangères marocain Nasser Bourita et son homologue libérien Dee-Maxwell Saah Kemayah, ont conclu un accord portant sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures au Maroc et au Libéria, ainsi qu'une feuille de route pour la période 2021-2023. L'accord va permettre aux deux pays de consolider leur relation dans ce secteur et d'intensifier leurs efforts dans d'autres domaines relatifs à l'économie et à la formation des ressources humaines.

Mobilité durable : signature d'une Charte pour la réalisation d'une étude au Maroc

La Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), l'Ambassade des Pays-Bas au Maroc représentant l'Agence néerlandaise des Entreprises (RVO.nl), le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie Verte et Numérique, le Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement, l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique (AMEE) et l'Institut de Recherche en Énergie Solaire et Énergies Nouvelles (IRESEN) ont procédé le jeudi 24 juin 2021 à la signature d'une Charte pour la réalisation d'une étude sur la mobilité durable au Maroc. L'objectif de cette étude est de contribuer à la définition d'une feuille de route nationale pour la mobilité électrique et durable, de déterminer les orientations en la matière et de préparer les entreprises marocaines aux mutations en cours dans ce secteur. L'étude sera financée par l'Agence néerlandaise des Entreprises, à travers The Energy Transition Facility (ETF), et sera menée par EV Consult.

Services, tourisme, santé, innovation

Innovation : les universités Al Akhawayn (AUI) et Mohammed VI Polytechnique (UM6P) lancent un master en calcul intensif au service de l'IA

En février dernier 2021, l'UM6P a acquis le plus puissant supercalculateur d'Afrique. Alors que l'institution veut mettre cette technologie au service du Maroc et du continent, elle a lancé avec l'Université Al Akhawayn, un master en calcul intensif et en intelligence artificielle (IA). Le cursus débutera à la rentrée 2021/2022. Ainsi, les universités se sont associées pour lancer à la prochaine rentrée académique un master en double diplôme autour des technologies de calcul intensif et de l'IA. Le cursus, le premier du genre dans le pays, vise à soutenir la recherche-développement dans les secteurs financiers et du médical.

Agriculture, agroalimentaire, engrais phosphatés

Agriculture : la surface de safran cultivé a plus que triplé en 10 ans

Une plateforme a été installée pour faciliter la production et la multiplication des cornes de safran et 112 coopératives ont été aidées. Ainsi, 63 coopératives ont pu être labellisées « appellation d'origine protégée », 7 certifiées BIO, 3 autres certifiées « SLOWFOOD » et 2

attestées « FAIRTRADE ». Cultivé principalement dans les régions de Souss-Massa (57 % de la production) et Draa-Tafilalt (43 %), sa valorisation est assurée par 82 unités installées dans le Souss-Massa (capacité de 2,15 T/an) et 57 unités installées dans le Draa-Tafilalt (1,4 T/an de capacité). Pour la vente de cet « or rouge », 55 % de la production passe par des coopératives, sociétés et GIE, 40 % passe par de grands et petits collecteurs et 5 % de la production est vendue directement par les producteurs aux consommateurs. La filière a représenté en 2019 un chiffre d'affaires de 78 M MAD et une valeur ajoutée de 58 M MAD pour une production de l'ordre de 6,5 tonnes/an, avoisinant la production grecque mais loin derrière l'Iran et l'Inde qui produisent l'essentiel du safran consommé sur la planète.

Plus de 600.000 ha désormais irrigués par goutte à goutte

Les nombreuses subventions mises en place par l'État marocain pour encourager les agriculteurs à abandonner l'irrigation par aspersion au profit de l'irrigation localisée ont permis de passer en 12 ans de 160.000 hectares de surface micro-irriguée à 600.000 ha, représentant 7 % de la surface agricole du pays. Le Maroc prévoit d'atteindre, d'ici 2027, la barre du million d'hectares micro-irrigués, dans le cadre du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Irrigation, qui mobilise des investissements de l'ordre de 115,4 Md MAD pour assurer la sécurité hydrique du pays.

Sykes Seafood construira deux usines de transformation de crevettes d'ici 2023

L'entreprise britannique Sykes Seafood, opérant dans les produits de la mer, a annoncé son intention d'investir conjointement avec sa société sœur Klaas Puul, 40 M EUR dans le nord

du Maroc afin d'installer deux usines de transformation de crevettes. Les sites devraient être construits sur les deux prochaines années. La première unité, dotée d'une capacité de transformation de 7.000 tonnes de crevettes par an sera basée à Tanger à proximité de l'installation actuelle de décorticage de crevettes de Klass Puul. La seconde usine s'étendra sur 25000 m2 dans la ville de Fnideq et opérera dans le décorticage, la cuisson et la congélation d'un large spectre de crevettes d'élevage et sauvages.

Bailleurs internationaux

Le Groupe OCP obtient un financement de 100 millions de dollars de la Société Financière Internationale (IFI) pour dynamiser l'agriculture africaine

Ce financement servira à renforcer la chaîne logistique d'OCP Africa mais également à améliorer la disponibilité d'engrais adaptés aux sols et cultures locales, dans plusieurs pays africains, à savoir la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Nigeria, le Sénégal et la Tanzanie.

IFI lance le programme Start Maghreb pour l'accompagnement des startups innovantes

La Société financière internationale (IFI) vient de lancer un nouveau programme d'accompagnement et d'assistance technique destiné aux startups innovantes en Afrique du Nord. Cette initiative, Start Maghreb, qui concerne notamment le Maroc, la Libye, la Tunisie et l'Algérie rassemble startups, incubateurs, accélérateurs, investisseurs,

institutions publiques et bailleurs de fonds afin d'identifier les points de blocage et de trouver des solutions pour favoriser le développement de ces entreprises. L'initiative reposera sur une série de dialogues public-privé et mettra en œuvre des programmes ciblés pour répondre aux besoins des startups.

Bank Al-Maghrib et International Finance Corporation s'allient en faveur du financement des chaînes d'approvisionnement

Bank Al-Maghrib (BAM) et la Société financière internationale (International Finance Corporation - IFC) - membre du groupe Banque Mondiale ont approuvé un protocole d'entente sur le financement des chaînes d'approvisionnement (Supply Chain Finance - SCF). Conclu en présence du Wali de BAM Abdellatif Jouahri et du Directeur Général de IFC Makhtar Diop, cet accord intervient dans le cadre de la promotion de l'accès au financement pour les très petites, petites et moyennes entreprises (TPME). Les deux institutions signataires projettent ainsi de concevoir une stratégie de financement des chaînes d'approvisionnement (SCF) en concertation avec les opérateurs concernés du système financier marocain. Ainsi, IFC compte investir 300 M USD dollars pour l'année 2021 au Maroc.

Africa Finance Corporation investit 8,4 milliards de dollars dans 35 pays d'Afrique

L'Africa Finance Corporation (AFC) a déclaré, jeudi 10 juin 2021, qu'elle avait jusqu'à présent investi environ 8,4 Md USD dans 35 pays africains, dans le but de combler le déficit d'infrastructure sur le continent. L'institution financière a annoncé l'adhésion du Maroc, du Burkina Faso et de la République démocratique du Congo. L'AFC, créée en 2007 dans le but de catalyser les investissements du secteur privé

dans les infrastructures à travers l'Afrique, est classé en tant que deuxième meilleure institution financière multilatérale sur le continent. Les pays membres bénéficient de plusieurs privilèges, dont "l'augmentation des allocations d'investissement", "l'accès privilégié aux solutions structurantes", et "les prêts accordés par l'institution financière prêtant aux États souverains".

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Responsable de la publication : Cécile Humbert-Bouvier
Rédacteur : Arthur François, Téo Rinaldi

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE : Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication. Cette revue vous est diffusée à des fins d'information seulement. Les opinions exprimées sont celles des médias et journalistes marocains et ne reflètent pas la position de l'Ambassade de France.